

AVIS PUBLIC

Demandes de dérogation mineure

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale, que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de ladite municipalité qui aura lieu le 14 janvier 2022 à 19 :30 en visioconférence, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

- **Dérogation mineure # DM-2021-12 – Lots 6 043 385 et 6 043 393, chemin du lac Sauvage**

La nature et les effets de la dérogation mineure demande sont d'autoriser le prélèvement de la matière ligneuse dans une bande de protection de 60 mètres le long d'un cours d'eau, dans le cadre d'une coupe de jardinage / coupe partielle.

Suite aux mesures adoptées par le gouvernement du Québec, un arrêté ministériel a ordonné la suspension de toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyen et, les assemblées du conseil municipal sont tenues à huis clos.

En conséquence, toute personne intéressée peut soumettre ses observations écrites au plus tard le 13 janvier 2022 à 16 h 00 à l'attention de madame Martine Bélanger par courriel à l'adresse martine.dga@mun-ndm.ca .

Donné à Notre-Dame-de-la-Merci, ce 22^e jour du mois de décembre deux mille vingt et un.

Martine Bélanger, directrice générale adjointe